

SEP 21 1977



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11663/Add.43

20 septembre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu dans le
secteur Israël-Liban

Le général E. A. Erskine, chef d'état-major de l'ONUST, a soumis au Secrétaire général le rapport spécial ci-après concernant certains faits survenus dans la région du PO Khiam (CA 2071-3025) 1/ et relevant de l'observation du cessez-le-feu par l'ONUST dans le secteur Israël-Liban 2/ :

1. Les observateurs du PO Khiam ont signalé que l'artillerie israélienne avait tiré par-dessus la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) ou par-dessus la ligne séparant le territoire libanais du territoire syrien occupé par Israël dans la région d'El Khiam les 16, 17, 18 et 19 septembre 1977. Quelque 653 coups ont été tirés le 16 septembre, 51 le 17 septembre, 987 le 18 septembre et 81 le 19 septembre. La plupart des obus sont tombés dans El Khiam ou aux alentours.
2. Le PO Khiam a observé le 18 septembre deux franchissements de la LDA par du personnel qu'il n'a pu identifier. Cinq véhicules blindés de transport de troupes (VTT) ont été observés pour la première fois à 12 h 5 TU à proximité d'El Qlaia en territoire libanais et ont pénétré en Israël par la porte de Metulla à 12 h 20 TU. Une jeep et un camion ont été observés pour la première fois à 13 h 10 TU au Liban, au nord de Metulla, et ont pénétré en Israël à cet endroit à 13 h 18 TU.
3. Le PO Khiam a aussi signalé un vol de reconnaissance à haute altitude par deux Phantoms des forces israéliennes chaque jour le 16 et le 18 septembre. En outre, le PO Mar (CA 1998-2921) a observé un Skyhawk des forces israéliennes volant à basse altitude au-dessus du territoire libanais le 19 septembre.

1/ CA : coordonnées approximatives.

2/ Les observateurs de l'ONUST sont stationnés dans le secteur Israël-Liban du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice, conformément au consensus adopté par les membres du Conseil de sécurité le 19 avril 1972, pour observer le cessez-le-feu entre Israël et le Liban demandé par le Conseil de sécurité. Le présent rapport du Chef d'état-major de l'ONUST concerne les faits nouveaux observés et signalés par les observateurs de l'ONUST dans ce contexte.

4. Les tirs s'intensifiaient entre les forces de facto dans la région d'El Khiam depuis le 16 septembre 1977; il n'a pas été possible de relever et de réapprovisionner le PO Khiam. Mais il est signalé que les deux observateurs militaires des Nations Unies servant au PO sont indemnes. Ils ont des réserves suffisantes de nourriture et d'eau pour plusieurs jours, et il y a un bon abri au PO.